

# COMMUNE DE MUTZENHOUSE

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 11 AVRIL 2022

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

**Présents** : STEINMETZ-BORNERT Gérard, Lux Patrick, OGE Caroline, WINKEL Yannick, WEBER Aurélie, MEYER Sonia,

**Excusés** : FABY Geoffray a donné procuration à WICKER Pascal, GRAUFFEL Didier a donné procuration à M. STEINMETZ-BORNERT Gérard, SORGIUS Olivier, MAGGI Vanessa

Est excusé également Monsieur Pierre BARDON, Conseiller aux décideurs locaux pour le Pays de la Zorn

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur STEINMETZ-BORNERT Gérard est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 FEVRIER 2022**

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2022 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

**DCM 2022- 003**

7 – Finances Locales

7.1 – Décisions budgétaires

#### **APPROBATION COMPTE de GESTION DU TRESORIER**

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de Saverne pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections du budget Principal,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec le compte administratif,
  - **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Trésorier de Saverne n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité

7 – Finances Locales

7.1 – Décisions budgétaires

**APPROBATION COMPTE de GESTION DU TRESORIER**

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de Saverne pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections du budget Principal,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec le compte administratif,
  - **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Trésorier de Saverne n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité

**DCM 2022-005**

7 – Finances Locales

7.2 – Fiscalité

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Par délibération du 29 mars 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 24.18 %

TFPNB : 44.63 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat.

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux
- **FIXE** les taux d'imposition des taxes pour l'exercice 2022 comme suit :
 

☞ Taxe Foncière Bâtie :	24.18%
☞ Taxe Foncière Non Bâtie :	44.63 %

Adoptée à l'unanimité

**DCM 2022-006**

7 – Finances Locales

7.1 – Décisions budgétaires

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2022 dressé par lui appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet :

- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents
- **D'ARRETER** le budget primitif comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses	<b>667 350.09 €</b>
Recettes	<b>667 350.09 €</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses	<b>455 813.38 €</b>
Recettes	<b>455 813.38 €</b>

- **RECONNAIT ET APPROUVE** les états annexés au budget, à savoir : L'état des emprunts, l'état du personnel et les informations statistiques.
- **ARRETE** le détail de l'article 6574 « Subventions » conformément à l'état joint au Budget Primitif

Adoptée à l'unanimité

**DCM 2022-007**

7 – Finances Locales

7.5 – Subventions

**DEMANDE de SUBVENTIONS**

VU les demandes de subvention de :

- ↳ Un Rose un Espoir

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **DECIDE** de verser 100,00 € à Une rose un Espoir

Adoptée à l'unanimité

**DCM 2022-008**

1– Commande publique

1.4 – Autres contrats

**Location d'un distributeur de pain**

Le Maire a souhaité mettre en place un distributeur de pain pour rendre service à la population. Ce distributeur est loué à la SARL LOCATAM, 105 rue Delpech 80000 AMIENS en collaboration avec un boulanger en charge de l'approvisionnement. Le distributeur est installé Rue Principale. Depuis le 1<sup>er</sup> avril la boulangerie « Chez Fabien », sise 2 rue de la Canardière à BERSTETT, représenté par M. Fabien WENDLING se charge d'alimenter la machine à pains. De ce fait, il est convenu de faire payer un loyer de 175 euros/mois à M. WENDLING.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire :

- **DÉCIDE** d'accepter la proposition de M. WENDLING, d'alimenter la machine à pains.
- **DECIDE** de fixer le loyer à 175 euros par mois.
- **AUTORISE** le Maire à négocier et à signer la convention se rapportant à cette location et à cette mise en place.

Adoptée à l'unanimité

## **POINTS DIVERS**

### **1. Distributeur de pains**

La C.B. du distributeur à pains ne fonctionne pas, Monsieur le Maire va se rapprocher de la Société. L'installation d'un distributeur à Pizza est mise en suspens, il s'agit d'avoir un retour sur la rentabilité du distributeur de pain, et de régler le problème de puissance électrique.

### **2. La fibre**

Monsieur LUX transmettra le mail de M. Eric SCHAEFFER, responsable de ce sujet à la Com/Com, à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. L'installation de la fibre à l'école est de compétence Com/Com, la mairie ne prendra rien en charge.

### **3. Organisation des élections législatives des 12 et 19 juin 2022**

Monsieur le Maire contactera l'ensemble des élus pour compléter les créneaux du bureau de vote.

**La séance est close à 21h00**